

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 3 février 2021

01-2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,
Procuration : NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : CC Les Avant-Monts - Service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses délibérations en date du 5 mai 2015, par laquelle il approuvait la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, décidait de l'adhésion de la commune à ce service et l'autorisait à signer la convention afférente, et celle du 4 juillet 2017 par laquelle il approuvait la nouvelle convention, signée pour la période 2018/2020.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la nouvelle convention régissant les principes de ce service entre chacune des communes adhérentes et la CCAM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,



JB